

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 4 avril 2024**

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 07

de votants 08.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à 18 heures et quinze minutes ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

M. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2024-04-020

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé applicable au budget des collectivités ;

Monsieur le Maire demande à Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances, de présenter le budget de la commune au titre de l'année 2024 ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	354 450.00 €	013 Atténuations de charges	21 000.00 €
012 Charges de personnel	358 782.91 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	132 000.00 €
014 Atténuations de produits	91 316.00 €	73 Impôts et taxes	375 100.00 €
65 Autres charges de gestion courante	52 600.00 €	74 Dotations et participations	73 580.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	51 080.00 €
Total des dépenses de gestion courante	857 148.91 €	Total des recettes de gestion courante	652 760.00 €
66 Charges financières	2 050.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	4 000.00 €	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	863 198.91 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	652 760.00 €
023 Virement à la section d'investissement	439 042.35 €	042 Opérations ordre transfert entre sections	1 376.02 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	17 743.00 €	002 Résultat reporté	665 848.24 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	456 785.35 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	667 224.26 €
TOTAL	1 319 984.26 €	TOTAL	1 319 984.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	129 760.00	13 Subventions d'investissement	521 451.00 €
21 Immobilisations corporelles	743 000.00		
23 Immobilisations en cours	150 000.00		
Total des dépenses d'équipement	1 022 760.00 €	Total des recettes d'investissement	521 451.00 €
165 Remboursement d'emprunts	22 600.00 €	10 Dotations Fonds divers réserves	
		1068 Excédents de fonctionnement	90 600.00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	
Total des dépenses financières	22 600.00 €	Total des recettes financières	90 600.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 045 360.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	612 051.00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	439 042.35€
040 Opération d'ordre transfert entre section	1 376.02 €	040 Opérations ordre transfert entre sections	17 743.00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 376.02 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	456 785.35 €
001 Solde d'exécution reporté	22 100.33 €		
TOTAL	1 068 836.35 €	TOTAL	1 068 836.35 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Christine MESSAGER



Le Maire,
Serge CONSTANS

